



## **Décision n° CODEP-MRS-2023-048737 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 8 septembre 2023 autorisant la modification de manière notable des modalités d'exploitation autorisées du LEFCA (INB n° 123)**

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1333-8 ;

Vu le décret du 23 décembre 1981 autorisant la création par le Commissariat à l'énergie atomique d'un laboratoire d'études et de fabrications expérimentales de combustibles nucléaires avancés dénommé Lefca, sur le site de Cadarache (Bouches-du-Rhône) ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 modifiée relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu le courrier de l'ASN CODEP-MRS-2022-037559 du 24 juillet 2022 accusant réception de la demande d'autorisation de modification du CEA ;

Vu le courrier de l'ASN CODEP-MRS-2022-046964 du 26 septembre 2022 demandant des compléments et prorogeant le délai d'instruction de la demande du CEA ;

Vu le courrier de l'ASN CODEP-MRS-2023-038589 du 7 juillet 2023 demandant des compléments ;

Vu la demande d'autorisation de modification notable transmise par courrier DG/CEACAD/CSN DO 2022-547 du 22 juillet 2022 ; ensemble les éléments complémentaires apportés par courriers DG/CEACAD/CSN DO 2022-866 du 16 décembre 2022 et DG/CEACAD/CSN DO 2023-552 du 28 août 2023,

### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Le CEA, ci-après dénommé « l'exploitant », est autorisé à modifier les modalités d'exploitation autorisées de l'installation nucléaire de base n° 123 dans les conditions prévues par sa demande du 22 juillet 2022 susvisée complétée.

## **Article 2**

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Marseille, le 8 septembre 2023.

*Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire  
et par délégation,*  
le délégué territorial de la division de Marseille

Signé par  
**Sébastien FOREST**